

HMO NP – PROMOTION 2026-2027 HABILITATION A LA MAITRISE D'ŒUVRE EN NOM PROPRE LISTE DES PIECES A JOINDRE

Clôture du dépôt du dossier de candidature sur la plateforme Taïga : 3 mai 2026 à 23h59

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT (en nommant chaque pièce et en indiquant votre nom)

Tout document étranger devra être traduit en français

- 1 - dossier candidature VAP hmonp 2026-2027 à remplir et à signer
- 2 - Portfolio (book) contenant les éléments les plus marquants de vos réalisations en rapport avec des missions maîtrisées parmi celles que vous avez mentionnées dans le carnet des savoirs acquis
- 3 - protocole hmonp 2026-2027 (téléchargeable sur le site)
- 4 - carnet des savoirs acquis 2026-2027 (téléchargeable sur le site)
- 5 - cv modèle parcours (modèle à suivre téléchargeable sur le site)
- 6 - attestations employeurs numérisées en un seul document nommé « attestations employeurs avec votre nom et prénom
- 7 – copie du Diplôme d'Etat d'Architecte valant grade de master ou d'un titre français ou étranger admis en dispense ou équivalence du diplôme d'Etat d'architecte français (cf. article 2 de l'arrêté du 10 avril 2007)
- 8 - lettre de motivation explicitant votre projet professionnel vous conduisant à entreprendre la formation à l'habilitation à la maîtrise d'oeuvre
- 9 - copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport)
- 10 – Photo d'identité à télécharger **obligatoirement** au format JPG et d'un poids inférieur à 300 ko

Lorsque les 10 pièces seront téléchargées, vous devrez cocher "exonération" car il n'y a plus de frais de dossiers.

*attention / Lorsqu'une pièce est téléchargée, vous ne pourrez plus modifier votre téléchargement et vous ne pourrez plus modifier votre dossier. **Veillez à télécharger les 10 pièces et n'oubliez pas de signer les documents qui nécessitent une signature afin qu'ils soient valides ! Ce sont les conditions nécessaires afin que votre dossier soit recevable. Les documents types ne doivent pas être modifiés.**

Tout dossier incomplet à la date limite de dépôt des candidatures sera automatiquement refusé, aucune relance ne sera effectuée et aucun document ne sera accepté hors délais.

RAPPEL PROCEDURE DE CANDIDATURE EN VAP

1/ Formulaire en ligne à compléter en vous connectant sur le lien ci-dessous (parallèlement à la procédure Taïga) :

<https://forms.gle/Gt2RvSU1Cdi61kY68>

2/ Tout le dossier est à déposer UNIQUEMENT sur l'interface Taïga en vous connectant sur le lien suivant : <https://admission.archi.fr>

Si le dossier est recevable : vous pourrez éventuellement être convoqué-e devant la commission le 26 mai 2026 (convocation par mail). Conditions de recevabilité : dossier complet, rubriques totalement et lisiblement remplies, 10 pièces demandées jointes, documents étrangers traduits en français, signatures obligatoires.

Avis de la commission : **à partir de début juin 2026 uniquement par mail**

Si avis favorable de la commission : inscription à l'ENSA Toulouse courant le mois d'octobre 2026 (Convocation d'inscription par mail uniquement)